

Séance du 13 Octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Date de la convocation		
06/10/2023		
Date d’Affichage		
16/10/2023		

DCM N° 2023-65

L’an deux mil vingt-trois

Et le treize octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle,

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

3 Absents : MALPELI Stéphane, FICO Aurélie, MARTEL Enzo

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
PLAN DE
FINANCEMENT :
Restauration
tableaux et
meubles Eglise St
Jean-Baptiste.

Madame GIAMARCHI Marie Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, expose que trois toiles de l’église paroissiale St Jean-Baptiste de Furiani ainsi que deux tabernacles et une statue de Christ en croix demandent à être restaurés.

Il s’agit des tableaux de la Vierge entourée de St Jean-Baptiste, peinture à l’huile datant de 1839, de la Vierge à l’Enfant datant de 1750 et de la Vierge et les âmes du Purgatoire. Les deux tabernacles en bois datent de 1650 et de 1750. Le crucifix est en bois polychrome.

Le montant total de l’opération est estimé à 26 080 € H.T.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d’autoriser l’opération « Restauration de tableaux et meubles de l’église St Jean-Baptiste » et de solliciter la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse afin de participer au financement de cette opération à hauteur de 80 %.

Où l’exposé de Madame GIAMARCHI Marie Dominique et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

ADOPTE

- L’opération « Restauration de tableaux et meubles de l’église St Jean-Baptiste » d’un montant de 26 080 € H.T.

SOLLICITE

- La participation de la Collectivité de Corse « Direction du Patrimoine » à hauteur de 80 % soit 20 864 €.

DIT

- Que la commune de Furiani participera à hauteur de 5 216 €.

AUTORISE

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

